

**EUROPEAN COMMITTEE OF SOCIAL RIGHTS
COMITÉ EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX**

SYNOPSIS

COMITÉ EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX (CEDS), 324^E SESSION

Date 06/12/2021 – 10/12/2021

Type d'activité Procédures de suivi

Lieu Réunion hybride : Strasbourg, vidéoconférence

Direction (Service) DGI Droits de l'Homme et État de droit (Service de la Charte sociale européenne)

Origine/Remarques de la DG Le Comité européen des droits sociaux est un organe institué par la Charte sociale européenne. Composé de 15 experts indépendants, ses deux principales tâches sont : traiter les réclamations collectives et examiner les rapports nationaux portant sur l'application de la Charte afin de statuer sur la conformité des situations nationales.

- Objectif(s)**
- Examiner les réclamations collectives en cours ;
 - Examiner les rapports nationaux pour les Conclusions XXII-2 (2021) de la Charte de 1961 et pour les Conclusions 2021 de la Charte révisée ;
 - Examiner les rapports nationaux pour les Constats 2021 ;
 - Examiner les développements relatifs à la procédure sur les dispositions non acceptées ;
 - Discuter les propositions de la Secrétaire Générale pour améliorer la mise en œuvre des droits sociaux en Europe en vue de contribuer au

Groupe de travail du Comité des Ministres (GT-CHARTE) ;

- Examiner et adopter les projets de commentaires du Comité des Ministres sur les Recommandations 2210(2021) et 2211(2021) de l'Assemblée parlementaire.

Résultats

- 1) Le Comité a poursuivi l'examen des réclamations en cours ;
- 2) Le Comité a adopté une décision sur la recevabilité dans l'affaire Confédération européenne des syndicats (CES), Confédération néerlandaise des syndicats (FNV) et Fédération nationale des syndicats chrétiens (CNV) c. Pays-Bas, réclamation n° 201/2021 ;
- 3) Le Comité a adopté une décision sur le bien-fondé dans l'affaire Unione sindacale di base - settore pubblico impiego (USB) c. Italie, réclamation n° 153/2017 ;
- 4) Les sous-comités ont examiné les projets de conclusions pour les Conclusions XXII-2(2021) de la Charte de 1961 et pour les Conclusions 2021 de la Charte révisée ;
- 5) Le Comité a examiné les projets de constats pour les Constats 2021 ;
- 6) Le Comité a examiné et adopté les rapports sur les dispositions non acceptées concernant la Grèce (révisé), la Lituanie et l'Ukraine ;
- 7) Le Comité a finalisé sa contribution au GT-CHARTE concernant le système de rapports ;
- 8) Le Comité a adopté les commentaires sur les recommandations 2210(2021) et 2211(2021) de l'Assemblée parlementaire.

Conclusions/ Suivi

Le Comité a chargé le Secrétariat :

- de suivre la procédure de réclamations collectives avec les rapporteurs pour les réclamations en cours ;
- de transmettre la décision de recevabilité aux parties et de la publier ;
- de transmettre la décision sur le bien-fondé aux parties et au Comité des Ministres selon la procédure habituelle ;
- de finaliser les conclusions adoptées par les sous-comités ;
- de finaliser les projets de conclusions examinés en plénière en vue de leur adoption ;
- de finaliser et transmettre les rapports sur les dispositions non acceptées concernant la Grèce, la Lituanie, l'Ukraine ;
- de finaliser et transmettre au GT-CHARTRE la contribution concernant le système de rapports ;
- De finaliser et transmettre au Comité des Ministres les commentaires sur les recommandations de l'Assemblée parlementaire.

Participants

Karin LUKAS, Présidente
 Eliane CHEMLA, Vice-Présidente
 Aoife NOLAN, Vice-Présidente
 Giuseppe PALMISANO, Rapporteur général
 József HAJDÚ
 Barbara KRESAL
 Kristine DUPATE
 Karin Møhl LARSEN
 Yusuf BALCI
 Ekaterina TORKUNOVA
 Tatiana PUIU
 Paul RIETJENS
 George THEODOSIS
 Mario VINKOVIC
 Miriam KULLMAN

Secrétariat CoE

Jan MALINOWSKI, Secrétaire exécutif
 Henrik KRISTENSEN, Secrétaire exécutif adjoint